



COMMUNE D'EGREVILLE - 77620
DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE -ARRONDISSEMENT DE FONTAINEBLEAU
CANTON DE NEMOURS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le 19 décembre (19/12/2017) à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, en séance publique sous la présidence de Monsieur Pascal POMMIER, Maire.

Etaient présents à l'ouverture de séance :

Le Maire : Pascal POMMIER

Les adjoints : Jean-Pierre HERAULT, Mylène SABOURIN, Gérard LOUVET, Annick NOURRY, Raymond PETIT.

Les Conseillers municipaux : Maryse MARTIN, Michel BERTHELOT, Florence LE BOITE, Nathalie LAURENT, Florence BARDOUX, François DORANGE, Annie MEREL, Gilles COTTENCIN.

Etaient absents à l'ouverture de séance : Bruno BASCHET, Cyril BECQUET, Eduardo CRUZ, Marcelle FRADE, Maria METAIS.

Pouvoirs : Bruno BASCHET donne pouvoir à Michel BERTHELOT
Cyril BECQUET donne pouvoir à Jean-Pierre HERAULT
Eduardo CRUZ donne pouvoir à Nathalie LAURENT
Marcelle FRADE donne pouvoir à Annick NOURRY

Membres afférents au Conseil Municipal en exercice : 19

Présents à l'ouverture de séance : 14 puis 15

Votants : 18 à l'ouverture de séance puis 19.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire : Annick NOURRY

Date de la convocation : 13 décembre 2017

Date d'affichage : 13 décembre 2017

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur BERTHELOT informe de l'arrivée tardive de Monsieur BASCHET, vers 19h30.

Monsieur le Maire demande au Conseil la possibilité de rajouter deux délibérations concernant la DETR à prendre avant le 31 décembre 2017.

Approbation du Conseil municipal à l'unanimité.

1 – Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 13 Novembre 2017 :

Madame Florence LE BOITE demande que soit indiqué le nom du bureau d'étude désigné pour les travaux de la STEP.

Ce cabinet d'étude se nomme SETEC HYDRATEC

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu.

2 – Fusion du syndicat mixte pour la construction et le fonctionnement du collège Jacques Prévert de Lorrez-le-Bocage et du syndicat mixte de transports scolaires du canton de Lorrez-le-Bocage-Préaux :

Monsieur le Maire donne la parole à Madame SABOURIN qui explique qu'il s'agit là d'une orientation des deux bureaux, prise en mai dernier. Elle précise que :

- Des Nouveaux statuts ont été constitués
- La fusion des 2 syndicats aurait pour dénomination « Syndicat Mixte Prévert »
- Le périmètre des communes reste inchangé, à savoir : Egreville, Blennes, Chevry-en-Sereine, Diant, Dormelles, Flagy, Paley, Remauville, Saint-Ange-le-Vieil, Thoury-Ferrottes, Vaux sur Lunain, Villebéon, Villemaréchal, Lorrez-le-Bocage-Préaux, Voulx et la Communauté de communes Moret Seine et Loing.
- Madame le Préfète a acté le périmètre du nouveau syndicat mixte le 6 novembre 2017.
- Seuls deux délégués au total seront nommés en remplacement des deux délégués Collège et des deux délégués Transports,
- Les communes adhérentes ont 3 mois pour se prononcer sur le projet de fusion
- Chaque commune doit prendre la délibération acceptant la fusion avant le 6 février 2018, puis le dossier partira à la CDCI (Direction Départementale de Coopération Intercommunale) pour avis ensuite Madame le Préfet prendra l'arrêté à l'issue de la consultation.
- Cette fusion vise à mutualiser les coûts et ainsi diminuer l'impact budgétaire pour les communes adhérentes tout en préservant un service de proximité avéré, apprécié et identifié.
- Nous en reparlerons au fur et à mesure de différentes étapes de cette fusion

Arrivée de Madame METAIS à 18 h 40.

Madame LE BOITE demande qui est le Président du Syndicat du collège ?

Madame SABOURIN lui indique que c'est Monsieur TOURNIER, Maire de Chevry en Sereine.

Madame LE BOITE demande ce qu'il se passera s'il n'y a pas la majorité des communes ?

Madame SABOURIN lui répond que les communes qui composent les 2 syndicats restent inchangées sauf décision de Madame le Préfet.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.

Approbation à l'unanimité.

3 – Délégation à l'enregistrement de PaCS (Pactes Civils de Solidarité) :

Monsieur le Maire rappelle que seuls les tribunaux et les notaires pouvaient procéder à l'enregistrement des PaCS.

Depuis novembre 2017, cette mission peut être confiée aux communes et toujours chez le notaire

Monsieur le Maire propose que les adjoints soient en mesure d'officier.
Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.

Approbation à l'unanimité.

4 – Indemnités des agents recenseurs et du coordonnateur pour le recensement de la population 2018 :

Monsieur le Maire explique que la procédure de recensement est identique à Janvier 2013. Ce recensement se déroule tous les 5 ans. Sous la direction d'un superviseur de l'INSEE.

La commune sera divisée en 5 districts (secteurs) et 5 agents recenseurs ont été recrutés :

Madame Christelle SCHURPF, Madame Marie-Ange VENUTO, Madame Françoise LAURENSEN, Monsieur Jean-Paul DEGUIN, Monsieur David CONSTANTIN.

Madame Estelle RETIF sera référente et coordonnateur des 5 agents recenseurs.

Madame LE BOITE demande sur quels critères les agents ont été sélectionnés.

Monsieur le Maire répond que deux agents ont déjà effectué cette mission et que les autres se sont portés volontaires. Tous ont une parfaite connaissance de la commune et sont connus des Egrevillois.

Monsieur BERTHELOT demande les dates du recensement.

Monsieur le Maire précise du 18 janvier au 17 février 2018

Le nom et la photo des 5 agents figureront sur la « Lettre du Maire » en Janvier prochain.

De même une information, sur le panneau d'affichage de la commune, sera diffusée.

Monsieur le Maire explique le calcul des indemnités des agents qui sera le même que lors du recensement de population de 2013. La commune bénéficiera d'une dotation INSEE de 4 279 €. Chaque agent percevra 870 € brut et le coordonnateur 790 € brut.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération

Approbation à l'unanimité.

5 - Désignation de personnes habilitées au visionnage et aux extractions de la vidéo protection :

Monsieur le Maire rappelle que 7 panneaux d'information ont été installés aux diverses entrées d'Egreville.

Il convient de nommer des personnes pouvant avoir accès au système, en présence et sur réquisition immédiate de la gendarmerie.

Monsieur le Maire informe que cela est déjà arrivé plusieurs fois.

Monsieur le Maire est habilité d'office au visionnage.

Monsieur Raymond PETIT, Adjoint au Maire

Monsieur le Maire propose de nommer Monsieur Philippe PERICHON, brigadier-chef principal de la police municipale

Madame Estelle RETIF, adjoint administratif

Ces personnes vont recevoir une formation et doivent respecter leur devoir de confidentialité.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.

Approbation à l'unanimité.

6 - Tarifs cantine et périscolaire :

Tarifs CANTINE :

Monsieur le Maire rappelle que la société ELITE Restauration de Joigny (89) assure la préparation et la livraison des repas de cantine depuis 1 an. Les retours sont positifs. Monsieur le Maire a rencontré un des responsables de la société, les mêmes tarifs que 2017 ont été reconduits pour 2018.

Madame METAIS demande le nombre d'enfants qui fréquentent la cantine.

Monsieur le Maire répond 90 à 107 enfants quotidiennement.

En moyenne 28 enfants pour la maternelle et 65 pour l'élémentaire.

Monsieur le Maire rappelle les tarifs des repas :

- Enfant : 3,80 €
- Adulte : 5,47 €
- Repas exceptionnel facturé au coût réel du prix de revient : 8,86 €.

Monsieur le Maire propose de conserver et d'appliquer les mêmes tarifs, la société de restauration n'ayant pas modifié le coût de sa prestation.

Tarifs PERISCOLAIRE :

Monsieur le Maire précise que vérifications faites à plusieurs reprises, seulement 5 à 7 enfants sont inscrits au périscolaire le matin et 15 à 22 enfants à la première tranche du soir (le vendredi : 8 enfants) et 0 à 3 enfants à la dernière tranche du soir.

Madame LE BOITE demande si la semaine des 4 jours d'école a changé quelque chose.

Monsieur le maire lui répond que non. Il y a à peu près le même nombre d'enfants

1ère tranche du matin : de 7 h à 8 h 30

2ème tranche du matin : de 7 h 45 à 8 h 30

1ere tranche du soir : de 16 h 30 à 17 h 30

Puis par ½ heure supplémentaire

Monsieur le Maire rappelle les tarifs facturés et propose une augmentation

Matin de 7 h à 8 h 30 Actuel 3,74 € → proposé 3,80 €

Matin de 7 h 45 à 8 h 30 Actuel 1,91 € → proposé 1,93 €

Soir de 16 h 30 à 17 h 30 Actuel 2,65 € → proposé 2,70 €

Soir par ½ h supplémentaire Actuel 1,37 € → proposé 1,40 €

Approbation à l'unanimité.

7 - Tarifs location et caution salle des fêtes :

Monsieur le Maire propose de revoir les tarifs de location de la salle et du matériel, applicables pour 2018.

Toute demande devra être faite en Mairie uniquement et par courrier.

LOCATION SALLE DES FETES et MATERIEL

Habitants d'Egreville

1 jour :	350 €
2 jours :	420 €
3 jours :	630 €

Commune extérieure

1 jour :	520 €
2 jours :	670 €
3 jours :	1000 €

Personnel communal

1 jour :	200 €
2 jours :	250 €
3 jours :	375 €

Pas de modification des tarifs.

CAUTION : La caution de 800 € reste inchangée.

Cependant deux cautions seront demandées :

- Un chèque de caution de 400 € pour frais d'entretien/nettoyage des locaux
- Un chèque de caution de 800 € de garantie en cas de dégradations.

Vis à vis du Trésor Public il n'est pas possible de déduire d'éventuels frais de nettoyage importants sur la caution. Un chèque séparé est nécessaire.

Madame SABOURIN précise que ce sont des élus qui font les états des lieux, en l'occurrence, Monsieur HERAULT et elle.

En cas de dégradations constatées, les réparations seront facturées au coût réel d'intervention d'une entreprise. Les factures seront envoyées au locataire.

Perte des clefs : Toute perte de clés entraînera une facturation de 400 €.

Location du matériel : Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les tarifs.

Aux associations Egrevilloises :

Salle des Fêtes : 2 fois gratuitement dans l'année.

Tente : (appartient à la mairie) pas de location aux particuliers.

Prêt aux associations Egrevilloises uniquement.

Aux autres associations ou particuliers :

Tables en pin : 4 €

Bancs en pin : 2 €

Cafetière : 30 € avec caution de 200 €

Grilles rouges : gratuité

Vaisselle : La vaisselle n'est ni prêtée, ni louée. Elle sert uniquement pour les manifestations communales.

Matériel prêté gracieusement aux associations Egrevilloises.

Le personnel communal pourra bénéficier de la location à ½ tarif, sur demande écrite et validée par la Mairie, une seule fois par année civile.

L'échange de matériel pourra se faire avec les communes extérieures comme habituellement.

Toute demande devra être faite en Mairie uniquement et par courrier.

Un nouveau règlement prendra en considération toutes les nouvelles dispositions à partir de Janvier 2018.

3 abstentions : Monsieur COTTENCIN, Monsieur BERTHELOT et Monsieur BASCHET (pouvoir)

La délibération est adoptée

8 - Demande de DETR 2018 pour aménagement des annexes de la mairie en réserve/archives :

Monsieur le Maire rappelle les travaux prévus et fait part de la demande de subvention DETR à transmettre avant le 31 Décembre 2017.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LOUVET qui rappelle l'état de faiblesse du plancher des locaux du 2ème étage de la Mairie, servant de locaux d'archives.

A noter également l'affaissement du plancher de l'appartement de fonction situé aussi au 2ème étage et de la présence ancienne de mэрule.

Arrivée de Monsieur BASCHET à 20 heures.

Monsieur LOUVET explique les travaux à prévoir :

- Ancien garage dans la cour avant de la Mairie en archivage
 - ▶ Isolation avec VMC
 - ▶ Remplacement des menuiseries bois par menuiseries alu
 - ▶ électricité/chauffage
- Ancien préau dans la cour arrière de la Mairie en local de rangement/stockage sur 2 travées
 - ▶ Remplacement total des tuiles et révision charpente
 - ▶ Isolation de 2 travées
 - ▶ Électricité

Madame METAIS demande si elle peut avoir une estimation du montant de la subvention ?

Monsieur le Maire lui répond que la DETR représente entre 30 et 70 % des devis suivant le type de travaux.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.

Approbation à l'unanimité.

9 - Demande de DETR 2018 pour la réfection de la toiture du bâtiment bibliothèque/cantine :

Monsieur le Maire rappelle les travaux prévus et fait part de la demande de subvention DETR à transmettre avant le 31 Décembre 2017.

Les travaux sont prévus aux vacances de Février prochain.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération sauf intempéries

Approbation à l'unanimité.

10 - Divers :

Demande d'aide financière de l'école élémentaire :

La Directrice de l'école Mme COURILLON, demande une enveloppe complémentaire à la commune pour une classe de neige.

Dans le cadre de ce voyage au Domaine de Bellevaux en Haute-Savoie, du 29 Janvier au 2 Février 2018, 4 classes de CM1/CM2 de l'école élémentaire, soit 86 élèves, participeront à ce voyage (certains parents ne souhaitant pas laisser partir leur enfant).

Le coût total du voyage est de 30 960 €.

Le coût par enfant est de 360 € dont 180 € à la charge des parents qui ont accepté que leur enfant parte.

Dix adultes accompagnateurs encadreront les enfants avec 2 chauffeurs de bus. C'est la société des Cars Moreau qui prend à sa charge les frais d'hébergement des adultes.

2 600 € sont pris dans la subvention annuelle de la mairie + la participation de l'Association des Parents d'Elèves de 2 500 € + les dons divers de 1 000€ + la participation de la Coopérative scolaire de 6 000 € ; il manque 3 380 €.

Avant de recueillir l'avis de son Conseil, Monsieur le Maire précise avoir rencontré la Directrice et évoqué que, lors des diverses cérémonies de mémoire au cimetière, aucun (ou très peu) des enfants ne participent aux commémorations, pas plus que les enseignants.

Madame METAIS fait remarquer qu'habituellement, en fonction des projets, c'est aux écoles d'anticiper leurs dépenses, afin de ne pas avoir besoin de demander de supplément. Par principe, elle souhaite un petit rappel à l'ordre pour le futur.

Monsieur le Maire demande de pouvoir augmenter de 3 380 € la ligne subvention mairie ne souhaitant pas pénaliser les enfants de CM2 qui vont quitter l'école élémentaire l'année prochaine.

Approbation à l'unanimité. Monsieur le Maire remercie son Conseil pour cette dépense supplémentaire. Elle sera inscrite et prélevée au budget 2018.

Subventions :

Amendes de police, il nous a été attribué 14 046 €.

Taxe professionnelle - Fonds départemental de péréquation, il nous a été attribué 11 574.48 €

Monsieur PETIT explique qu'il a fait des demandes de devis pour faire installer des plateaux ralentisseurs route de Lorrez, route du Bignon et rue Edmond Hubert.

Monsieur PETIT informe qu'il faut faire des écluses bilatérales comme a fait la ville de Nanteau.

Monsieur PETIT indique qu'il attend tous les devis pour faire une commission voirie qu'il présentera avec les plans.

Un relevé de passage de véhicules a été réalisé par l'ART (Agence Routière Territoriale) à la demande de Monsieur PETIT du 5 au 11 octobre 2010 route de lorrez. Un radar a été placé pour ce chiffrage.

Dans le sens Egreville/Lorrez :

Véhicules légers – passage de 1350 véhicules légers en moyenne par jour à une vitesse de 67 km/h.

Poids lourds – passage de 90 poids lourds en moyenne par jour à une vitesse de 62 km/h.

Dans le sens Lorrez/Egreville :

Véhicules légers - passage de 1400 véhicules légers en moyenne par jour à une vitesse de 79 km/h

Poids lourds – passage de 70 poids lourds en moyenne par jour à une vitesse de 69 km/h.

Monsieur PETIT informe que sera fait un carrefour surélevé pour un coût TTC de 17 429 € en partie subventionné.

Démolition du bâtiment communal 42-44 Rue Edmond Hubert :

Monsieur le Maire explique la nécessité de procéder à la démolition de l'ex maison Poisson à l'angle de la Rue Edmond Hubert et Rue des Fossés, pour y réaliser une dizaine de places de stationnement supplémentaires utiles à la Maison de Santé et y apporter une touche de végétation.

Un permis de démolir a été autorisé et un projet d'aménagement soumis par le CDHU sera à finaliser avec la Commission Travaux lors d'une future réunion.

Le coût estimé de la démolition est de 14 046 €.

Monsieur le Maire procède au tour de table :

Jean-Pierre HERAULT rend compte de la dernière réunion PLU avec les Personnes Publiques Associées (PPA) du 24 Octobre 2017 ainsi que les réunions internes de préparation avec le Cabinet Rivière-Letellier des 5 Juillet et 14 Décembre.

En fonction de l'avancement, le bureau d'étude doit prochainement fournir les documents rectifiés ou modifiés selon observations des services de l'Etat.

Une nouvelle réunion publique va être programmée et une présentation plus finalisée sera faite au Conseil municipal.

Monsieur HERAULT informe que le GEMAPI va devenir une nouvelle compétence de la Communauté de Communes à compter du 1er Janvier 2019.

Madame SABOURIN précise que 2 délégués de la communauté de communes ont été élus la veille

lors d'un conseil communautaire afin de siéger dans les instances concernées.

Mylène SABOURIN :

Transports scolaires : Madame SABOURIN explique qu'elle a constaté à plusieurs reprises d'énormes problèmes quasiment quotidiens concernant les Transports Scolaires depuis la rentrée de Septembre 2017.

Les chauffeurs ne connaissent pas leurs circuits. Les bus sont en retard, les arrêts oubliés, ou effectués deux fois pour la même heure. Des chauffeurs empruntent des sens interdits matérialisés lors de travaux de voirie.

S'ajoutent à cette liste des problèmes d'indiscipline : Des élèves qui fument dans le car, qui se déplacent, qui prennent des photos ou des films.

Madame SABOURIN rend compte d'une décision prise début Décembre avec le Syndicat des Transports et donne lecture d'une lettre à transmettre au Président du Conseil Départemental, envoyée dans les communes concernées, pour validation des Maires.

Association Course du Cœur : Une course pédestre reliant Paris/Bourg-St-Maurice (Savoie), en équipes, au bénéfice des transplantés du cœur, sera de passage à Egreville le jeudi **22** Mars 2018 à 11 heures. Environ 150 personnes se retrouveront devant la halle.

Association La Douve Blanche : Pour sa 4ème édition, La Douve Blanche, en accord avec Monsieur Rémy ROY, souhaite organiser un Son et Lumière ouvert aux Egrevillois les 6/7 Juillet 2018. Un soutien financier de 150 € est sollicité en Mairie.

Collecte des sapins de Noël : Un emplacement réservé aux sapins de Noël après usage, est situé face aux Services Techniques, Rue Désiré Bolleret, du 26 Décembre à fin Janvier 2018. Un message d'information défilera sur le panneau lumineux de la commune.

Maryse MARTIN déplore à nouveau une vitesse excessive dans le chemin qui rejoint la Rue Désiré Bolleret au Chemin de Préau.

Bruno BASCHET fait part du décès de Mr le Maire de Rozoy-le-Vieil à l'âge de 66 ans.

Monsieur le Maire et Monsieur HERAULT indiquent qu'ils étaient au courant de cette triste nouvelle.

Monsieur BASCHET souhaite savoir si le bail en cours, du logement du 2ème étage de la mairie, consenti à l'orthophoniste Mme GOIMBAULT, sera identique au futur bail avec la Maison de Santé ?

Monsieur le Maire lui répond que Madame GOIMBAULT est arrivée en avance par rapport à l'ouverture de la maison de santé. Nous l'avons accueilli chaleureusement et nous lui avons proposé les mêmes conditions que celles qui seront écrites dans le bail que nous sommes en train de rédiger. Le bail est à l'étude auprès de l'expert-comptable des médicaux.

Maria METAIS demande à cet effet où en est la maison de santé ?

Monsieur le Maire indique que les médicaux s'associent en SISA. Elles ont également un parcours administratif et financier assez lourds à réaliser.

Madame METAIS demande qui est Monsieur BRESSON

Monsieur le Maire informe que Monsieur BRESSON travaillait au Département et qu'il travaille dorénavant à l'URPS (Région) qui accompagne plus de 22 000 médecins libéraux d'Ile de France.

Michel BERTHELOT demande si la remorque Calberson en stationnement depuis plusieurs mois Route de Bransles, est condamnée à y pourrir ?

Monsieur le Maire a informé la gendarmerie.

Monsieur BERTHELOT informe qu'il y a eu un débat d'orientation budgétaire au syndicat du ramassage des ordures ménagères et qu'il a été décidé un nouveau système de taxe.

Ce nouveau système de calcul doit rééquilibrer les charges entre les communes.

Monsieur BERTHELOT demande de ne pas noter les chiffres tant que le budget du syndicat n'est pas voté.

Florence LE BOITE souhaite qu'un point budgétaire soit fait.

De même qu'un point concernant les ressources humaines.

Elle souhaite aussi connaître les remplaçants, délégués, titulaires, suppléants des commissions.

Les dates des vœux des Maires des autres communes.

Annick NOURRY rend compte de l'Assemblée Générale du Tennis Club du 14 Décembre dernier.

Madame NOURRY indique qu'il conviendrait de réparer le grillage du tennis.

Elle précise que le Président du tennis a demandé s'il était possible de faire une tranchée afin de passer un fourreau pour un digicode.

Monsieur le Maire informe qu'un devis a été fait pour le remplacement du grillage.

Monsieur le Maire informe qu'une réunion du conseil communautaire a eu lieu la veille. Madame LAURENT demande s'il y a des comptes rendus de conseil communautaire. Madame SABOURIN dit qu'ils n'ont pas eu le compte rendu du conseil précédent.

Monsieur le maire informe que les vœux d'Egreville se dérouleront le vendredi 12 Janvier 2018 à 18h 30 – Salle Louise Ménigault.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire remercie son Conseil et lève la séance à 22 heures.